



RÉPONSE DE LA MINISTRE DU TRAVAIL

Jeudi 12 mai 2022

La ministre du Travail, Virginie Bruant répond à la question orale d'Éliane Tevahitua, au sujet de l'emploi local

Madame la représentante, Chère Eliane,

Ia ora na,

Vous avez déposé le 10 mai dans le cadre de la procédure de questionnement du gouvernement, une nouvelle question, la même que m'aviez envoyé il y a quelques semaines, sur l'emploi local.

Je pensais vous avoir répondu assez complètement le 21 mars.

Je vais donc vous redonner les explications que vous semblez ne pas avoir compris.

La méthode est identique : parallèlement à son dépôt sur le bureau de l'Assemblée la question est envoyée à la presse... Car ce qui importe ce n'est pas tant la réponse, mais bien l'appropriation politique de la question.

Vous l'agrémentez cette fois-ci d'un préambule un peu différent et nouveau dans lequel vous décrivez la population de Polynésie inquiète face à un phénomène qui s'appelle **l'immigration**.

Je vois que les mots de la campagne électorale de Madame Le Pen et son envie permanente de chasse à l'Autre, vous attirent.

Malheureusement c'est un amalgame. Des Français de métropole qui viennent en Polynésie ce n'est pas de l'immigration. Et l'inverse est aussi valable, un polynésien qui va en métropole ce n'est pas un immigré non plus. Jusqu'à nouvel ordre Madame, la Polynésie est bien un territoire français, un territoire de la République.

Après l'amalgame, le mensonge.

Vous affirmez je cite : « *ce constat est confirmé par les statistiques de ISPF. Les données issues du recensement de 2017 confirment cette tendance migratoire haussière* »

C'est faux Madame la représentante et vous le savez très bien.

Le bilan démographique de la Polynésie, recensement après recensement le prouve :



Dans la Population du Fenua, la part des non-natifs baisse.

Avant 2000... 14% de la population était née hors de Polynésie.

En 2007, c'est 13%

En 2012 et 2017, c'est 11%

Nous attendrons les résultats du recensement prévu en septembre 2022 pour confirmer ou pas cette tendance.

Et ce mensonge s'accompagne d'une manipulation grossière. Si effectivement 12000 personnes sont arrivées sur le territoire entre 2012 et 2017, rien ne vous autorise à extrapoler des données imaginaires et fausses.

Tout d'abord pour être précise, sur ces 12000, ce ne sont pas 10.000 expatriés de métropole, mais 9.150, et dans ces 9150 on y compte des enfants de couples polynésiens...peut-on réellement les identifier comme des immigrés ?

Et ensuite vous ne pouvez pas cumuler les arrivants de deux périodes de cinq ans, et parler de 20.000 expatriés en dix ans sans évoquer les départs.

C'est un encore mensonge mais, cette fois- ci, on va dire par omission.

Car évidemment, il y a des départs : Entre 2012 et 2017, 1 100 personnes quittent le territoire chaque année, soit 5500 en 5 ans.

Le solde migratoire de la Polynésie est négatif. Et le chiffre de 2000 nouveaux arrivants métropolitains par an que vous avancez est tout aussi imaginaire et encore plus faux, vous ne pouvez pas décemment inventer des chiffres Madame.

En fait, la réalité des chiffres ne vous intéresse pas et votre volonté de lancer dans le débat, pendant une période électorale forte, la notion de « défense des Polynésiens les plus démunis » et de la protection de leur avenir dans notre pays, constitue la vraie motivation de votre question. Et je vais y répondre. Pour une part.

En vous réaffirmant solennellement,

1/ que vous n'avez pas le monopole de la défense des Polynésiens,

2/qu'effectivement nos approches sont diamétralement opposées, et je vais vous expliquer pourquoi :

Nous ne servirons pas les polynésiens en leur proposant un « avenir fermé ».

Nous ne les protégerons pas en établissant autour de nos îles un barrage qui autoriserait toutes les facilités et démagogies fatales.

Nous voulons une Polynésie forte dans un monde ouvert.



Et c'est bien dans ce sens que travaille le gouvernement.

Aussi bien en développant l'emploi local qu'en garantissant des conditions économiques acceptables pour que chaque Polynésien, et notamment les plus jeunes, puisse avoir accès à une terre.

Vous savez, il faut faire les choses dans l'ordre : d'abord créer de l'activité économique, qui créera de l'emploi et c'est cet emploi qu'il nous faudra protéger.

Le premier combat est bien là. Et notre population le sait. Quand, à cause du Covid, des frontières fermées, des confinements généralisés, toute une économie est par terre, il ne suffit pas de brandir les grands mots mobilisateurs et souvent démagogiques.

Un chiffre, sur 2021 seulement, plus de 7 milliards Fcfp, ont été fléchés aux aides à l'emploi, 12.897 personnes aidées, 1 salarié sur 5, donc ne dites pas que l'emploi n'est pas une priorité pour nous, vous savez il l'est dans tous les pays du monde, quel que soit le gouvernement en place !

Quand on est confronté à la plus grande flambée d'inflation que l'économie mondiale a jamais rencontrée depuis plus de trente ans, il convient encore une fois d'agir, d'anticiper, de tout faire pour sauvegarder un appareil productif sain et pérenne.

Quand il s'agit de garantir des minimas des services et revenus sociaux, de salaires et de prestations, quand il s'agit de sauver tout un système de protection sociale généralisée, on le voit tout le gouvernement est à l'œuvre, et ce ne sont pas toujours des décisions faciles, mais ceux sont des décisions réfléchies, indispensables, et surtout responsables.

Car c'est ça que nous attendons d'un gouvernement, pas qu'il dise oui à toutes les demandes mais qu'il prenne acte des décisions d'avenir, de protection et de développement de notre pays.

On travaille vous savez, même si vous en doutez !

En deux mois, sur la loi de protection de l'emploi local nous avons, au nom du Ministère du Travail et des Solidarités, acté déjà deux arrêtés en Conseil des ministres définissant notamment le cadre et le calendrier de la mise en place de la loi de Pays.

Nomination de Pierre Frébault comme pilote opérationnel assurant une indispensable liaison interministérielle, effective depuis le 14 avril.

Et vous pourriez vous en réjouir, Pierre a été ministre du travail quand vous étiez au pouvoir.

Première réunion de la Commission tripartite de l'emploi local tenue le 19 avril.

Rédaction et adoption du premier projet de Tableau des activités générales en conseil des ministres le 26 avril.



Prise en compte informatique de l'ensemble du dossier parachevant ainsi tout le dispositif nécessaire au fonctionnement de l'observatoire de l'emploi.

Vous le savez Madame la représentante, tout le monde, au ministère comme au Service de l'Emploi, est sur le pont pour qu'au plus vite, et dans les délais que nous avons redéfinis, nous soyons au rendez-vous.

Alors je vous réponds en toute transparence et en toute franchise.

Mais de grâce, pas de fausse polémique : pas d'accusation politique partisane, la question est trop sensible et la réponse trop importante pour l'avenir économique de nos jeunes.

En utilisant le mensonge pour faire de la démagogie, vous faites usage d'un moyen détestable. En politique, j'ai le regret de vous dire que tous les coups ne sont pas permis. Respectons-nous ! Dans tous les cas, mon éthique m'interdit ces bassesses. Vous si prompt à sans cesse donner des leçons à tout le monde et à vous autoproclamer Madame la vertu, vous avez été prise en flagrant délit de mensonge et de manipulation. C'est moche et cela ne vous honore pas.

Vous m'avez une nouvelle fois posé la question sur ma directrice de cabinet, je vous ai, je crois, complètement répondu au mois de mars, et je vous renvoie à tous les éléments que je vous ai déjà donnés et les confirme à nouveau.

Je pourrais me féliciter de la nomination d'une Polynésienne à la tête de la DSFE, et qui a quitté un poste important dans le privé pour porter la politique sociale familiale et solidaire que nous voulons développer dans le pays.

Votre mémoire vous faisant sans doute défaut, je souhaite vous rappeler que bon nombre de directeurs et membres de cabinet des gouvernements « Taui », étaient des cadres issus de l'État. Ainsi, pour exemple, le président Oscar Temaru avait un temps recruté comme directeur de cabinet un ancien officier de l'armée française et préfet en activité, tandis que le président de l'Assemblée, mon ami Anthony Géros, avait recruté un magistrat du tribunal administratif.

Finalement, vos responsables politiques sont beaucoup plus ouverts d'esprit que vous ne l'êtes, et ont sans doute recherché avant tout l'efficacité et les compétences avant de se déterminer sur l'origine ethnique de leurs collaborateurs.

Ainsi, dans votre question orale communiquée à la Presse, vous reposez au Président du Pays la question sur la nomination de deux cadres de première responsabilité à l'OPT, ONATI, Et Fare Rata. Et je vous le confirme sa réponse est la même, aussi argumentée qu'elle l'était le 12 aout dernier.

Ne voulant surtout rien omettre de votre questionnement, car je n'ai pas pour habitude de me défiler devant des questions, d'où qu'elles viennent, je vais venir sur l'autre sujet que vous abordez.

Le brevet de plongeur subaquatique. Cette formation anciennement assurée par le SEFI a la plus grande satisfaction des professionnels et des organisations internationales de la



profession, s'inscrit aujourd'hui dans un nouveau protocole. Je voudrais tout d'abord nous féliciter de l'existence de ce brevet polynésien. Et rappeler l'excellence de cette formation les DDP 1, 2 et 3 sont des formations de haut niveau et qui sont une vraie référence pour les responsables d'entreprise dans le domaine.

La Nouvelle Calédonie qui sert souvent de référence n'a pas mis en place cette formation et exige le brevet national (ou des équivalences internationales)

Les formations sont une chose, la pratique professionnelle en est une autre.

La réalité du métier de plongeur professionnel est faite de constance, d'exigence et de persévérance. Les contraintes du travail sont lourdes. Le maintien actif de sa compétence demande des visites médicales régulières.... Et de fait de moins en moins de Polynésiens sont attirés par cette pratique professionnelle qui a connu un virage ces dernières années.

Et ce n'est pas une question financière : c'est le SEFI qui, après acceptation du dossier, prend en charge les frais de formation et d'accession au brevet.

Par exemple si cela peut vous rassurer, les dernières formations dispensées par l'ISPF ont davantage attiré des Polynésiens :

- 13 polynésiens sur 16 stagiaires ont participé à la formation délivrée en spécialité randonnée ainsi qu'à celle délivrée pour la rame,
- 14 polynésiens sur 15 stagiaires ont participé à la formation délivrée en spécialité randonnée à vélo,
- Et enfin, 28 polynésiens sur 41 stagiaires ont participé à la formation délivrée pour les activités spécialisées dans le domaine aquatique.

Voilà Madame la représentante, chère Éliane, j'espère avoir répondu à toutes vos questions, et terminerai mon intervention par cette confirmation que nous portons, la protection de l'emploi local, mais de façon encore plus générale, le développement de l'activité économique et de l'emploi en sujet plus que prioritaire au sein du gouvernement.

Merci de votre attention,

Belle journée à vous.